

Newsletter 2009/11 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques
Berne, le 12 novembre 2009

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter de novembre dont le sommaire est le suivant:

- 01 **Amélioration de l'Aide à la classification des produits et services**
 - 02 **Ateliers sur l'examen de la liste de produits et services (LPS)**
 - 03 **Séminaire "Développements récents en droit des marques" le 6 mai 2010 à Genève**
 - 04 **Système de Madrid: Adhésion du Libéria au Protocole de Madrid**
-

01 Amélioration de l'Aide à la classification des produits et services

L'Aide à la classification de l'Institut est disponible depuis le 9 novembre 2009 dans une version améliorée et intégrée à e-trademark. La vérification de la conformité d'une liste des produits et services (LPS) d'une demande d'enregistrement électronique aux formulations contenues dans la base de données de l'Institut peut à présent être effectuée directement depuis le système de dépôt e-trademark en cliquant sur un lien. De même, la liste vérifiée et éventuellement modifiée peut être réintroduite dans e-trademark. Vous trouverez sur le site Internet de l'Institut des [conseils](#) (pdf, 49 KB) permettant d'utiliser de façon optimale la version améliorée de l'Aide à la classification.

Pour donner suite à la demande de nombreux utilisateurs, il est à présent possible d'effectuer une recherche avec pour seul critère le numéro de classe, et d'afficher ainsi l'ensemble des formulations d'une classe donnée. La présentation de l'interface graphique de l'Aide à la classification et de e-trademark a également été améliorée.

Grâce aux nouvelles fonctions, il sera dorénavant possible de vérifier en quelques clics si la LPS formulée pour le dépôt électronique est conforme aux termes figurant dans la base de données de l'Institut, ce qui permet de bénéficier de la procédure d'examen anticipé (cf. les Newsletter de [septembre](#) et [décembre](#) 2008 (pdf, 49 KB)).

02 Ateliers sur l'examen de la liste de produits et services (LPS)

Au printemps 2010, l'Institut proposera des ateliers portant sur le thème de la classification internationale des produits et services (la classification de Nice). La pratique de l'Institut et les méthodes appliquées lors de l'examen de la liste de produits et services (LPS), ainsi que les principes sous-tendant la classification y seront notamment abordés. L'Institut présentera à cet égard les instruments de travail mis à disposition et les diverses possibilités offertes par le nouvel outil électronique d'aide à la classification, outil intégré dans e-trademark depuis le 9 novembre 2009. Des exemples concrets seront ensuite traités en commun, au moyen d'un document de travail remis au préalable aux participants. Les questions posées lors de l'atelier – ou avant celui-ci – seront également discutées. Cet atelier doit permettre aux participants de formuler avec plus d'exactitude le contenu de la LPS et de mieux anticiper les décisions de l'Institut.

Dates des ateliers: le 23 mars 2010 à Zurich, le 13 avril 2010 à Genève et le 27 avril 2010 à Berne.

Des informations supplémentaires suivront dans une prochaine Newsletter.

03 Séminaire "Développements récents en droit des marques" le 6 mai 2010 à Genève

L'Institut organisera le 6 mai 2010, en collaboration avec le LES-CH, la 8^e édition du séminaire sur les développements récents en droit des marques à Genève. Des informations plus détaillées seront publiées dans une prochaine newsletter.

04 Système de Madrid: Adhésion du Libéria au Protocole de Madrid

Le 11 septembre 2009, le Gouvernement du Libéria a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion au Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le Protocole de Madrid entrera en vigueur à l'égard du Libéria le 11 décembre 2009.

Les taxes restent inchangées (Fr. 100.--).

Avec cette nouvelle adhésion du Libéria au Protocole de Madrid, il ne reste plus que 4 parties contractantes dans l'Arrangement de Madrid. Le nombre total de parties contractantes au système de Madrid reste à 84.

Pour plus d'information, veuillez consulter l'avis d'information n° [17/2009](#) (Word, 680 KB) de l'OMPI.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber
Division des marques

* * *

Pour vous abonner ou vous désabonner
<https://www.ige.ch/fr/marques/news-service.html>